

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GARLON™ PRO

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : STJ4-Q0PM-D00A-XYXA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire
Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
3 Rond-Point des Saules
Immeuble Le Renaissance
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Reins	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Persistant, mobile et toxique	EUH450: Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétra-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

	tion dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH450	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

Conseils de prudence

: Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 + P331	EN CAS D'INGESTION: appelez immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou le docteur/médecin. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P391	Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501	Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.
------	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C9, aromatiques
Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr
Clopyralid
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Etiquetage supplémentaire

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
--------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Ester de 2-butoxyéthyle du tri-clopyr	64700-56-7 265-024-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	32,4
Clopyralid	1702-17-6 216-935-4 607-231-00-1	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 1; H410 PMT; EUH450 EUH066	5,82

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0 Date de révision: 25.05.2026 Numéro de la FDS: 800080004763 Date de dernière parution: 10.11.2025
Date de la première version publiée: 02.05.2022

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0 01-2119455851-35-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 40 - < 50
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Non attribuée 909-125-3 01-2119974115-37-XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8 273-234-6 01-2119964467-24-XXXX	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	1189173-42-9 01-2119463583-34-XXXX	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
Ethylene glycol monobutyl ether	111-76-2	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l	>= 0,1 - < 0,3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

médecin.

Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.
Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr	64700-56-7	TWA	2 mg/m3	Corteva OEL
		VLE	6 mg/m3	Corteva OEL
Clopyralid	1702-17-6	TWA	10 mg/m3	Corteva OEL
Ethylene glycol monobutyl ether	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0 Date de révision: 25.05.2026 Numéro de la FDS: 800080004763 Date de dernière parution: 10.11.2025
Date de la première version publiée: 02.05.2022

	travers la peau, Indicatif			
		VME	10 ppm 49 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	50 ppm 246 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ethylene glycol monobutyl ether	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	98 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	663 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	246 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	75 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	89 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	49 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	426 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	123 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	44,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	13,4 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ethylene glycol monobutyl ether	Eau douce	8,8 mg/l
	Eau de mer	0,88 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	9,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	463 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	3,13 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	0,02 Aliments mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué.
Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère.
Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.
Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Aromatique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 55,1 °C
Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : 2,04 (20 °C)
Méthode: Electrode de pH (pur)

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 3,2 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : émulsionnable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,03 g/mL

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3.129 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

terne.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
- DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Clopyralid:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,47 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration., La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs qui, en une seule exposition, pourraient être dangereuses.
Possibilité d'irritation respiratoire et de dépression du système nerveux central.
Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.

CL50 (Rat): > 10,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,551 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE 401 ou équivalent
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.000 - < 1.600 mg/kg
Méthode: OCDE 402 ou équivalent
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

cité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Ethylene glycol monobutyl ether:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

DL50 (Cochon d'Inde): 1.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 470 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat): > 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopypyr:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Clopyralid:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Ethylene glycol monobutyl ether:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Clopyralid:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Ethylene glycol monobutyl ether:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Clopyralid:

Type de Test : Magnusson & Kligman method
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Cochon d'Inde

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Ethylene glycol monobutyl ether:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Clopyralid:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Ethylene glycol monobutyl ether:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Clopyralid:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Cancérogénicité - Evaluation : Le xylène ne s'est pas montré cancérigène pour les rats et les souris dans les études biologiques du Programme Toxicologique National (USA).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Cancérogénicité - Evaluation : Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Cancérogénicité - Evaluation : Dans des études à long terme sur des animaux, l'éther butylique de l'éthylène glycol a provoqué une faible hausse des tumeurs, quoique statistiquement significative, chez les souris et non chez les rats. Ces effets ne devraient pas s'appliquer aux humains. Si le produit est manipulé en suivant les bonnes pratiques de manutention industrielle, les expositions ne devraient pas constituer un risque de cancer pour les humains.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Clopyralid:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
- Evaluation
A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère. Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les foetus mais aucune malformation congénitale.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.
- Evaluation

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation
Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

- Evaluation sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Clopyralid:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide benzenesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Ethylene glycol monobutyl ether:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Reins.
Foie.
Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.
Pour le ou les composants mineurs:
Cumène.
Yeux.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Remarques : Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : sang (hémolyse) et secondairement sur les reins et le foie.
Les globules rouges du sang humain se sont montrés significativement moins sensibles à l'hémolyse que ceux des rongeurs et des lapins.

Toxicité par aspiration

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Clopyralid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- | | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,47 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 21,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,190 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 61,6 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol | : CL50: 224 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. |
| Toxicité pour les organismes terrestres | : DL50 par voie orale: 1156 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
BPL:oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 par voie orale: > 370 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

DL50 par contact: > 413 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,36 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 3,00 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0473 mg/l Durée d'exposition: 14 jr NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,00722 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0263 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,6 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) LOEC: 5,1 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 2,9 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 521 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 735 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: 1890 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 110 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Clopyralid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 99,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 99 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 33,1 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0089 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Type de Test: Statique
Méthode: OCDE ligne directrice 239

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Type de Test: Statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Méthode: OCDE ligne directrice 239

Toxicité pour les microorganismes : (Bactérie): > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,8 mg/l
Point final: Divers
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 17 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Point final: survie
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 1465 mg/kg poids corporel.
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 98,1 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,22 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (mysidacé Mysidopsis bahia): 2,0 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire: > 6500 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 2150 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Statique
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 16,06 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 0,71 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et : EC10: 1,3 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Point final: taux de reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnies
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (poisson zèbre (Brachydanio rerio)): 31,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 62 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 29 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 550 mg/l
Point final: Taux respiratoires.
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,23 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 72 jr
Espèce: Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,18 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Ethylene glycol monobutyl ether:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.464 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.550 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 911 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Point final: Divers
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 18 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,004 kg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ThOD : 1,21 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 8,7 jr (25 °C)
pH: 7

Photodégradation : Constante de vitesse: 2,3E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Clopyralid:

Biodégradabilité : Type de Test: évolution du CO₂
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 5 - 10 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Tests de simulation de la biodégradation : Compartiment de l'Environnement: Sol
Type de valeur: DT50
Valeur: 4,9 - 64,6 jr
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 307
Remarques: Estimé à l'aide du modèle cinétique du premier ordre simple (SFO).

Compartiment de l'Environnement: Eau douce
Type de valeur: DT50
Valeur: > 500 jr
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 308
Remarques: système total

Compartiment de l'Environnement: Eau douce
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 309
Remarques: Stable

ThOD : 0,71 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
pH: 4 - 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Stable

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse directe)
Remarques: Aucune photodégradation

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Remarques: Pour le ou les principaux composants:
Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la bio-dégradation est élevée (DBO₂₀ ou DBO₂₈/demande théo-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

rique en oxygène >40 %).
Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 2,5 et 10 %).

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 63,63 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Tests de simulation de la biodégradation : Type de valeur: DT50
Valeur: 462 jr
Température: 25 °C
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,890 mg/g

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 2,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90,4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 110

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,62

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

octanol/eau

pH: 7

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Clopyralid:

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: -2,63
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: Remarques: Pour le ou les principaux composants:
Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Pour le ou les composants mineurs:
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: < 3,44 (20 °C)
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 4,6
Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.
Pour un ou des produits semblables:
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Ethylene glycol monobutyl ether:

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 0,81
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Calculer des données de sorption significatives n'était pas possible à cause de la dégradation rapide du sol. Pour le produit de dégradation. Triclopyr. Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Type de Test: dégradation aérobie
Temps de dissipation: 144 - 1.248 h

Clopyralid:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4,9 ml/g
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Type de Test: dissipation du champ
Temps de dissipation: 0,16 - 23,7 Jrs

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 527,3 ml/g
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 67
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

Ethylene glycol monobutyl ether:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Clopyralid:

Evaluation : Persistant, mobile et toxique (PMT).

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

couche d'ozone.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ethylene glycol monobutyl ether:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version 3.0	Date de révision: 25.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004763	Date de dernière parution: 10.11.2025 Date de la première version publiée: 02.05.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ADR	: UN 1993
RID	: UN 1993
IMDG	: UN 1993
IATA	: UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)
RID	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)
IMDG	: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9, aromatics, Triclopyr-2-butoxyethyl Ester, Clopyralid)
IATA	: Flammable liquid, n.o.s. (Hydrocarbons, C9, aromatics)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
Remarques	: Stowage category A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui(Triclopyr-2-butoxyethyl Ester, Clopyralid)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

La substance est évaluée dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

EUH450	: Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
PMT	: Persistant, mobile et toxique
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
Corteva OEL	: Corteva Occupational Exposure Limit
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
Corteva OEL / VLE	: Valeur limite d'exposition à court terme
Corteva OEL / TWA	: 8-hr TWA
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1B	H317
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
PMT	EUH450

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Code du produit: R2A-3-1 (GF-1652)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



GARLON™ PRO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.11.2025
3.0	25.05.2026	800080004763	Date de la première version publiée: 02.05.2022

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR